



partage d'un bien immobilier lors d'une séparation

Par **bru maxime**, le **07/05/2013** à **16:30**

bonjour,
je me sépare de la mère de mes enfants. nous ne sommes pas mariés et avons acheté une maison aux deux noms à part égale. elle ne veut plus y habiter. me reste le choix de vendre ou de la garder.
quels sont les modes de calculs pour évaluer la part qui lui revient.
merci.

Par **youris**, le **07/05/2013** à **18:36**

bjr,
si vous étiez en union libre la séparation est libre c'est à dire à l'amiable.
en principe la répartition du prix de vente se fait selon ce qui figure dans l'acte d'achat dans votre cas 50/50.
si un indivisaire estime avoir payé plus que l'autre vous pouvez convenir d'une répartition différente .
en cas de désaccord, le notaire gardera l'argent et vous renverra vers un juge.
donc vous aurez compris qu'il est souhaitable que vous soyez d'accord.
cdt